

SECRÉTARIAT
MESSAGE DU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DATE : Mardi 23 septembre 2014

DESTINATAIRES : DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES DE
LA FACULTÉ DE MÉDECINE

OBJET : PRÉVENTION - INFRACTION AUX RÈGLEMENTS
DISCIPLINAIRES SUR LA FRAUDE ET LE PLAGIAT

Bonjour,

Les membres du comité *Plagiat et fraude du comité exécutif de la Faculté de médecine* sont surpris de voir à quel point les concepts de citation et de droits d'auteurs sont mal compris de certains de nos étudiants, principalement de ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir assimilé ces informations dans un cours de premier cycle à l'Université de Montréal. Les membres du comité vous demandent donc de sensibiliser vos professeurs, chargés de cours et directeurs de recherche à la nécessité de bien informer les étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs des conséquences et risques liés à une accusation de plagiat et de les former, en faisant appel, par exemple à des étudiants bien au fait de ces règles.

La prévention par l'information et la formation demeurent les meilleurs outils pour contrer la fraude et le plagiat. Les textes « Résistez à la tentation » et « Comment citer correctement » donnent le ton de ce qui peut et ne peut pas être fait concernant la citation (nous avons obtenu la permission de les distribuer). Les ressources de la bibliothèque de la santé constituent des outils d'information concernant la citation et le droit d'auteur, utiles à la fois pour les étudiants et les professeurs. Si ce n'est déjà fait, il est important de mettre dans les plans de cours les liens pertinents, notamment les suivants: [Intégrité, Fraude et plagiat](#) et [site des bibliothèques](#). Il serait également judicieux de faire un bref rappel lors de la première séance de chaque cours (et d'ajouter cette information au programme de vos journées d'accueil ultérieures) afin de préciser que toute suspicion d'infraction aux règlements disciplinaires sera rapportée au secrétariat facultaire responsable du cours ou du programme (Médecine, FAS, Droit...) pour analyse et enquête. **Ainsi, l'ignorance ne pourra plus être invoquée pour justifier de contrevénir au règlement car l'intention n'est pas un élément essentiel à l'infraction.**

Il est important de rappeler ces principes et de s'assurer qu'ils soient bien compris des étudiants. Des [quiz](#) ont été préparés pour tester nos connaissances (professeurs et étudiants) en matière d'intégrité, de fraude et de plagiat et pour combler les failles de celles-ci; ils peuvent donc être utilisés à titre de formation ou de révision des concepts, en classe. Si le message vient de toutes les personnes qui enseignent, professeurs et chargés de cours, il sera davantage compris que s'il provient d'une seule publicité de l'Institution. **Le traitement équitable des**

étudiants inscrits à différents cours et programmes de la Faculté de médecine et dans les différentes facultés de l'Université de Montréal est très important.

Actualités concernant le plagiat et la fraude:

1. Un règlement disciplinaire plus approprié pour les cycles supérieurs (microprogramme, DESS, maîtrise, doctorat) a été adopté par l'Assemblée universitaire, le 15 septembre dernier. **Ainsi, toutes les mises en cause aux études supérieures effectuées à compter de cette date seront régies par le [règlement pour les étudiants des cycles supérieurs](#).** Faites circuler l'information à vos étudiants de cycles supérieurs. Selon les dispositions de transition, les mises en cause effectuées avant cette date et celles qui concernent les étudiants du premier cycle relèvent du règlement disciplinaire [pour les étudiants de premier cycle](#).
2. Une réflexion est en cours concernant la suspicion de plagiat lors d'un examen en classe; nous vous reviendrons ultérieurement avec des indicateurs et une procédure « exemplaire » à suivre par les surveillants pour prévenir de tels cas et savoir comment réagir dans de telles situations;
3. Un sondage sera lancé cet automne auprès de la population étudiante pour saisir plus précisément ce que les étudiants ne connaissent pas ou ne comprennent pas des règlements et des conséquences d'une accusation d'infraction. Ce sondage s'inscrit dans une volonté de l'institution de mieux informer et mieux former les étudiants (clips, vidéo, etc.). Toute suggestion de votre part sera considérée;

Ci-joint, vous trouverez un document où sont regroupés les documents et sites internet pertinents en lien avec l'intégrité, le plagiat et la fraude pour informer et former l'étudiant, pour prévenir et pour sanctionner l'infraction. Toute infraction aux règlements disciplinaires est susceptible de détruire la réputation de l'étudiant et de l'Institution; misons sur ***[L'intégrité pour une vraie réussite](#)***.

Merci à l'avance pour votre habituelle collaboration.

Le comité Plagiat et Fraude du comité exécutif de la Faculté de médecine